

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL

1982



ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 182 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Le Comité et le Bureau

MM. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy, président *
Jean Paupe, agriculteur, Seleute, vice-président *
Blaise Oriet, Ing. ETS, Delémont, secrétaire *
Bernard Beuret, directeur, Delémont *

Mme Mathilde Jolidon, Le Bois-Rebetez, Le Prédame *

Mme Brigitte Girardin, Cornol

MM. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon
Jean Boillat, agriculteur, Muriaux
Rémi Cattin, agriculteur, Courroux
Jean-Louis Chételat, agriculteur, Courtételle
Maurice Cuttat, agriculteur, Bonfol
François Desboeufs, agriculteur, Courgenay
Pierre Frund, agriculteur, Courchapoix
Robert Frund, directeur, Courgenay
Isaac Gerber, agriculteur, Les Rouges-Terres
Roland Hügli, agriculteur, Miécourt
Hubert Marchand, agriculteur, Monturban, Ocourt
Fernand Quiquerez, agriculteur, Grandfontaine
Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon
Robert Villat, agriculteur, Les Rottes
Joseph Willemin, agriculteur, Epauvillers
Pierre Wüthrich, agriculteur, Courtételle

* membres du Bureau

Les vérificateurs des comptes

MM. Joseph Comte, gérant, Courtételle, titulaire
Henri Laville, agriculteur, Chevenez, tit.
Robert Piquerez, agriculteur, Montenol, tit.
Yves Courbat, agriculteur, Buix, suppléant
François Rossé, instituteur, Boncourt, suppl.

Suite en page 3 de la couverture

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL 1982

<u>Table des matières</u>	<u>Pages</u>
1. Procès-verbal de la 7e assemblée des délégués du 19 février 1982 à St-Ursanne	2 - 10
2. Rapport d'activité 1982	11 - 27
2.1. Introduction	11 - 12
2.2. Actualités agricoles jurassiennes	12 - 19
2.3. Activités générales de la Chambre d'agriculture	19 - 23
2.4. Activités du secrétariat	23 - 27
2.5. Conclusion	27
3. Programme d'activité 1983	28 - 29
4. Comptes 1982 et budget 1983	30 - 32

PROCES-VERBAL de la 7e assemblée générale des délégués
tenue à la Halle de gymnastique de St-Ursanne le 19 fé-
vrier 1982

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la
Chambre d'agriculture
 2. Désignation de scrutateurs
 3. Procès-verbal de la 6e assemblée des délégués du
13 mars 1981 à Alle
 4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1981
 5. Comptes 1981 et rapport de vérification
 6. Budget 1982
 7. Elections : a) d'un membre du comité
b) du secrétaire-caissier
 8. Admission de membres
 9. Programme d'activité 1982
 10. Position de l'agriculture jurassienne face au projet
de route nationale "Transjurane"
 11. Résolution
 12. Divers et propositions individuelles.
-

*1. Ouverture de l'assemblée par le président de la
Chambre d'agriculture*

A 13 h 45, M. Luc Fleury, président, salue les délé-
gués des organisations membres et les invités parmi les-
quels Mme Liliane Charmillot, présidente du Parlement,
M. Jean-Pierre Beuret, ministre de l'économie publique,
M. Charles Moritz, maire de St-Ursanne, M. Jean Wilhelm,
conseiller national ainsi que plusieurs députés et les
représentants des grandes organisations agricoles et de
la presse. M. Fleury remercie également la Société d'a-
griculture du Clos-du-Doubs pour son sympathique ac-
cueil.

Puis, Mme la présidente du Parlement adresse quelques mots aux délégués de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle constate avec satisfaction le dynamisme dont fait preuve actuellement l'agriculture jurassienne, dynamisme auquel la Chambre d'agriculture n'est pas étrangère. Mme Charmillot rend également hommage au rôle prépondérant de la paysanne et lance un appel en faveur de l'acceptation du principe de la Transjurane en rappelant que les remaniements parcellaires dédommageront sensiblement l'agriculture.

M. Jean-Pierre Beuret indique que l'Etat unit ses efforts à ceux de la profession pour défendre les particularités de l'agriculture jurassienne. Il rappelle les démarches entreprises en rapport avec le contingentement laitier et les soucis que caus l'infestation de campagnols. Cependant, les difficultés économiques ne se posent pas qu'en agriculture; dans la conjoncture actuelle, il est important de ne pas baisser les bras. Le ministre conclut en indiquant que l'Etat poursuivrait les efforts entrepris avec la profession avec la même détermination et le même esprit de collaboration.

M. Moritz, maire de St-Ursanne relève que la Chambre d'agriculture s'est déjà acquise une réputation solide et méritée. Après avoir présenté sa commune, "perle du Jura", M. Moritz invite l'agriculture à soutenir le principe de la Transjurane en soulignant l'intérêt vital que présente ce projet pour St-Ursanne et le Clos-du-Doubs.

Au nom de la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs qu'il préside, M. Jean Paupe souhaite la bienvenue aux délégués de l'organisation faîtière de l'agriculture jurassienne. Ce rendez-vous n'est pas considéré comme une simple courtoisie, mais comme une volonté de tenir compte de toutes les régions agricoles du canton. La Société d'agriculture du Clos-du-Doubs recommande le "oui" à la Transjurane, un "oui" de raison, un "oui" pour l'avenir.

Après avoir remercié les intervenants pour leurs paroles de sympathie et d'encouragement, après avoir également fait part de quelques excuses, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. Désignation de scrutateurs

L'assemblée procède à la désignation des scrutateurs. MM. Michel Simonin, Henri Chêne, Louis Frund et Etienne Babey sont nommés.

3. Procès-verbal de la 6e assemblée des délégués de 19 février 1982 à St-Ursanne

Ce procès-verbal figure aux pages 2 à 7 du rapport annuel. La discussion n'étant pas demandée, il est approuvé par un levé de main avec remerciement à son auteur, Mme C. Girardin.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1981

M. Fleury rappelle que le rapport intermédiaire de l'Union suisse des paysans prévoyait une bonne année. La Chambre d'agriculture du Jura avait fait une autre analyse qui a été transmise à l'USP et qui s'est révélée plus conforme à la réalité. Le président souligne également que pour la première fois, le prix du lait à la consommation a été augmenté sans que la profession en bénéficie.

Parlant des préoccupations actuelles de l'agriculture jurassienne, M. Fleury cite le contingentement laitier en rappelant le travail intense déployé par la Chambre d'agriculture dans ce domaine ainsi que l'infestation de campagnols terrestres. On peut se demander aujourd'hui lequel de ces deux maux préoccupe le plus nos agriculteurs de la montagne.

La disparition des terres agricoles inquiète également les agriculteurs : en 25 ans, 1.000 hectares auront été soustraits à leur vocation première; conséquemment, une population agricole équivalant à deux villages ou à deux volées de l'Ecole d'agriculture aura dû se recycler.

Le président termine en relevant le changement intervenu au secrétariat en en souhaitant plein succès à MM. Renfer et Oriet dans leur nouvelle activité. Les organisations membres sont également remerciées pour la confiance et l'appui qu'elles continuent de manifester à l'égard de la Chambre d'agriculture.

M. Oriet commente le rapport d'activité développé aux pages 9 à 22 du rapport annuel. Durant l'exercice écoulé, priorité a été donnée aux démarches pour l'obtention de contingents de production équitables (lait, betteraves sucrières, colza, pommes-de-terre). D'incessantes interventions, dûment motivées ont permis une amélioration (encore insuffisante) de la situation de notre agriculture dans ces domaines sévèrement contingentés.

La Chambre d'agriculture est également intervenue chaque fois que ce fut utile pour défendre, souvent avec succès, les intérêts de l'agriculture jurassienne. L'intense travail administratif réalisé par le secrétariat pour la gérance des Centrales des blés et des oléagineux est aussi relevé.

Après une courte discussion, le rapport d'activité est approuvé à main levée, sans avis contraire.

5. Comptes 1981 et rapport de vérification

Les comptes sont présentés aux pages 24 à 26 du rapport annuel. Le secrétaire donne quelques explications sur les écarts par rapport au budget. Les comptes bouclent, après amortissements, avec un reliquat positif de 9.500 ₣.

Lu par M. Joseph Comte, le rapport des vérificateurs conclut à la parfaite tenue des comptes. Le rapporteur en recommande l'acceptation avec félicitations et remerciements aux responsables.

Les comptes sont approuvés sans opposition, décharge étant donnée aux organes responsables.

6. Budget 1982

Le budget 1982 est approuvé tel qu'il figure à la page 25 du rapport annuel; il porte sur un montant de ₣ 97.500.- et présente un excédent présumé de recettes de ₣ 1.000.-.

7. Elections statutaires

a) d'un membre du comité

M. Denis Prêtre ayant démissionné du grand comité de

l'USP, c'est au district de Delémont qu'il incombait de proposer son remplaçant; c'est M. Joseph Schaffner de Bourrignon qui a été choisi. Cette représentation est ratifiée sans avis contraire par l'assemblée.

Denis Prêtre ayant également démissionné du comité de la Chambre -fonction d'ailleurs liée à son mandat à l'USP-, la Société d'agriculture d'Ajoie propose la candidature de son secrétaire, M. François Desboeufs de Courgenay. Celui-ci est élu à main levée, sans opposition.

Le président relève les mérites de Denis Prêtre qu'il remercie, au nom de l'agriculture jurassienne pour son engagement dans la défense professionnelle. Il félicite MM. Schaffner et Desboeufs et leur souhaite succès et plaisir dans leur nouveau mandat.

b) du secrétaire-caissier

M. André Renfer ayant obtenu un poste de professeur à Courtemelon, il a souhaité se retirer du secrétariat. Le Comité a agréé cette demande. Pour son remplacement, le comité a été heureux d'enregistrer l'acceptation de M. Blaise Oriet, ancien secrétaire, qui assume déjà la direction du secrétariat depuis le 1er octobre 1981. Pendant un certain temps (2 à 3 ans), M. Oriet accomplira cette tâche parallèlement à ses études à l'Université de Genève.

Après que l'"ancien-nouveau" secrétaire fut élu par acclamation, le président remercie M. Renfer pour son bon travail au secrétariat de la Chambre et lui remet une petite attention.

M. Oriet remercie l'assemblée pour sa confiance. Il indique qu'il s'efforcera comme par le passé de la mériter et de bâtir, avec tous, l'avenir de l'agriculture jurassienne dans un esprit de dynamisme, d'ouverture et de solidarité. Le dynamisme, précise M. Oriet, ne doit pas viser uniquement la réussite matérielle; ce doit être avant tout un état d'esprit qui réunit les hommes dans une entreprise commune, qui crée des liens, un esprit de solidarité et de fraternité.

8. Admission de membres

Trois nouvelles organisations ont demandé leur adhésion

à la Chambre d'agriculture :

- l'Association des paysannes jurassienne
- COPAMAC, coopérative pour l'achat de matériaux de construction
- le Syndicat d'élevage bovin noir de Courgenay & Env.

Recommandées par le comité, ces trois organisations sont acceptées comme membres de la Chambre d'agriculture du Jura sans aucune opposition. Bienvenue.

9. Programme d'activité 1982

Le programme d'activité 1982 est proposé aux pages 22 et 23 du rapport annuel. L'accent est mis encore une fois sur la lutte pour l'obtention de contingents de production équitable. Aménagement du territoire, améliorations foncières, définition d'une politique agricole cantonale, allocations familiales, représentation et défense des intérêts de l'agriculture jurassienne constituent les autres points principaux du programme d'activité.

Isaac Gerber demande une intervention en vue d'abaisser ou de supprimer les taxes sur l'importation de fourrages grossiers.

Après cette remarque, le programme d'activité est approuvé tel que proposé.

Le président indique que 151 délégués représentant 105 organisations membres assistent à l'assemblée.

10. Position de l'agriculture jurassienne face au projet de route nationale "Transjurane"

M. Fleury introduit ce point central de l'ordre du jour en indiquant que la Chambre d'agriculture n'a pas voulu se dérober à ses responsabilités.

Dans un exposé très fouillé, M. Bernard Beuret, président de la commission pour l'aménagement du territoire de la Chambre d'agriculture commente les démarches entreprises jusqu'à ce jour et présente les avantages et les inconvénients que l'agriculture peut attendre de la réalisation de cet important projet.

Parmi les avantages, il y a notamment celui de l'amélioration des structures foncières dont l'agriculture jurassien-

ne a un urgent besoin. Au chapitre des inconvénients, l'emprise de la route sur les terres agricoles est le plus important.

Le Gouvernement s'est engagé à favoriser la réalisation d'un important programme de remaniements parcellaires à des conditions avantageuses pour l'agriculture.

M. Beuret conclut en rappelant que l'agriculture est le pilier économique de nombreuses communes rurales et qu'elles ne s'accommodera pas d'un développement économique à tout va, mais exigera un développement respectueux des particularités jurassiennes et de l'aire agricole.

La discussion est l'argument utilisée :

Gabriel Cattin, président de la CAHP donne connaissance d'une résolution votée par son organisation favorable à la Transjurane et demandant l'amélioration conjointe de la T 18 (Delémont-La Chaux-de-Fonds).

M. Eckert, chef du Service des ponts et chaussées répond que les trois districts doivent être dotés d'infrastructures routières convenables. Toutefois, la classification de la T 18 comme route nationale n'est guère envisageable; le Gouvernement a demandé que celle-ci soit classée comme route principale.

Isaac Gerber indique que l'emprise sur les terres agricoles sera beaucoup plus importante que celle de la seule route, en raison du développement industriel qui s'ensuivra. Il n'appuie pas ce projet.

Denis Prêtre rappelle l'exode des jeunes jurassiens qui ne trouvent pas sur place les conditions de travail qu'ils souhaiteraient. Selon M. Prêtre, cette situation découle de la faiblesse économique du Jura, liée partiellement au défaut d'infrastructures routières adéquates.

Bernard Beuret rappelle que nous disposons aujourd'hui de moyens pour protéger les immeubles agricoles que nous n'avions pas il y a une vingtaine d'années.

Blaise Oriet oppose le développement industriel à la réserve naturelle : l'amélioration des voies de communication permettra de rétablir l'équilibre pour une région que l'on considère trop souvent comme une zone de récréation au service des zones environnantes sur-industrialisées

Martin Oeuvray rappelle que le Parlement recommande le "oui" à l'unanimité moins une voix.

Marcel Varin souligne que la vérité change d'une époque à l'autre : ceux qui étaient favorables à la place d'armes de Bure sont souvent les opposants d'aujourd'hui à la Transjurane.

André Biedermann apporte le soutien de la Société d'agriculture de Delémont à la Transjurane. Il relève notamment les inconvénients liés à l'intensité de la circulation dans les villages.

Au vote, l'assemblée approuve le principe de la réalisation de la Transjurane et recommande de voter "oui" au référendum du 7 mars prochain par 100 voix contre 9.

II. Résolution

Une résolution portant sur les quatre points suivants est acceptée à l'unanimité par l'assemblée :

- recommandation de vote en faveur du projet "Transjurane"
- assouplissement des contingentements de production et suppression du contingentement laitier en montagne
- adaptation des prix agricoles
- lutte contre le fléau des campagnols.

12. Divers et propositions individuelles

Un participant fustige la retenue de 10 % sur les primes fédérales à l'élevage chevalin.

M. Maillard, représentant de l'USP félicite la Chambre d'agriculture pour la désignation de Joseph Schaffner au comité de l'USP. Il souligne que cette représentation conjointe, USP-UPS, n'allait pas de soi.

J. Schaffner donne les motifs de son acceptation et remercie M. Maillard pour ses paroles.

Louis Buchwalder déplore les possibilités de recours limitées dans le cadre du contingentement laitier en montagne. Il demande un assouplissement des dispositions.

Après avoir remercié les délégués pour leur active participation, le président espère que les décisions prises auront une incidence favorable sur l'avenir et souhaite à chacun un bon retour puis lève l'assemblée.

Le secrétaire : Blaise Oriet

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

R E S O L U T I O N

La Chambre d'agriculture du Jura est l'association faitière de l'agriculture jurassienne dont elle est chargée d'exprimer la volonté et de défendre les intérêts.

Réunis en assemblée des délégués le 19 février 1982 à St-Ursanne, plus de 150 délégués représentant les 181 organisations membres ont délibéré à propos des principaux problèmes de l'agriculture du canton du Jura et ont voté la résolution suivante à l'unanimité :

§ Consciente des responsabilités de l'agriculture, principale détentrice du sol, envers les intérêts de la collectivité, l'assemblée des délégués s'est prononcée dans sa majorité en faveur du principe de la réalisation de la Transjurane. Elle recommande donc aux agric ulteurs jurassiens de répondre "OUI" au référendum populaire du 7 mars prochain.

L'assemblée exige que, conformément aux promesses faites par des membres du Gouvernement, tout soit mis en oeuvre pour réaliser un programme exceptionnel d'amélioration des structures foncières dans le cadre de ce projet de route nationale. Elle demande en outre que le développement des infrastructures liées de près ou de loin à cette route ménage autant que possible les terres agricoles.

§ L'assemblée constate une fois de plus que le contingentement des productions agricoles fondé sur la situation acquise est inéquitable. Le Jura en fait l'amère expérience dans les secteurs du lait, des betteraves sucrières et du colza notamment. C'est pour quoi l'assemblée des délégués de la Chambre d'agriculture du Jura demande aux instances responsables d'assouplir ces mesures afin de tenir compte des particularités régionales. Elle déclare en outre que le contingentement de la production laitière dans les régions de montagne est injustifiable et qu'il doit être supprimé le plus rapidement possible.

§ L'assemblée déplore le report de l'adaptation des prix agricoles au 1er juillet, accepté par l'Union suisse des paysans. Face à l'augmentation générale des coûts de production et de l'indice du coût de la vie, considérant également les limitations de production, le manque à gagner chronique de l'agriculture et les adaptations obtenues par les partenaires sociaux, l'assemblée s'attend à des revendications substantielles et à leur satisfaction intégrale.

§ Enfin, l'assemblée des délégués se déclare très préoccupée par la situation résultant de l'infestation sans précédent de campagnols terrestres. Elle demande au Gouvernement jurassien de prendre immédiatement des mesures pour lutter contre ce fléau et pour atténuer les conséquences de cette catastrophe naturelle; elle charge les organes directeurs de la Chambre d'agriculture de suivre attentivement l'évolution de la situation en ce domaine.

St-Ursanne, le 19 février 1982

L'assemblée des délégués
de la CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1982

2.1. Introduction

Le bilan de l'année agricole 1982 s'inscrit dans une conjoncture économique difficile qui affecte aussi le développement de l'agriculture. En effet, les conséquences de la restructuration de l'économie mondiale sont importantes pour l'agriculture, quoique souvent de manière indirecte. Citons par exemple :

- le déséquilibre démographique de plus en plus accentué entre les pays développés et les pays en voie de développement;
- la concurrence plus marquée d'importants pays du Tiers-monde, même et surtout dans le domaine agricole : viande, céréales, sucre, aliments pour le bétail, etc;
- le développement, parfois anarchique du marché international et les fluctuations monétaires;
- etc.

Pour éloignés qu'ils paraissent à l'échelle de notre petit canton, ces éléments conditionneront pourtant essentiellement le développement de notre agriculture, notamment dans les aspects suivants :

- la pression des importations de produits agricoles bon marchés se fera plus vive;
- le consensus pour le maintien d'une production agricole indigène coûteuse sera plus difficile à obtenir, notamment en période de stagnation du pouvoir d'achat;
- la répartition d'une production indigène limitée entre les différentes régions du pays posera de plus en plus de problèmes;
- face à une situation aussi figée, les régions en retard auront plus de peine pour effectuer un indispensable rattrapage et les conflits d'intérêt risquent de devenir plus vifs.

Pourtant, il faut aussi avoir conscience que c'est dans les périodes difficiles que s'établissent les nouveaux

équilibres et savoir en tirer le meilleur profit.

C'est donc sur cette toile de fond claire-obscur que se présentent les activités et les projets de la Chambre d'agriculture du Jura.

2.2. Actualités agricoles jurassiennes

Bientôt une politique agricole cantonale

Par arrêté du 22.9.1981, le Gouvernement jurassien a constitué un groupe de travail chargé d'élaborer un rapport énonçant les principaux éléments de la politique agricole cantonale et d'en définir l'importance et la priorité.

Jusqu'à la fin de l'année 1982, ce groupe, présidé par M. Bernard Beuret, s'est réuni à vingt-quatre reprises. Il s'est attaché en priorité à analyser la situation actuelle de l'agriculture jurassienne et à établir l'inventaire de ses problèmes. Ensuite, il a défini un certain nombre d'objectifs généraux et sectoriels qui devraient être poursuivis dans le cadre d'une politique agricole et enfin, il a énuméré les mesures à prendre et les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Un dossier comprenant plus de cent cinquante pages a ainsi été constitué. Les idées et les lignes directrices qu'il contient ont été discutées dans le groupe de travail, souvent après consultation d'organisations professionnelles directement concernées, notamment la Chambre d'agriculture.

En décembre dernier, il a été décidé, d'entente avec le Gouvernement, que le groupe lui présenterait un premier rapport au début de l'année 83. Ce document contenait les principaux éléments de la politique agricole cantonale et a été soumis au Gouvernement en vue de connaître son avis avant la rédaction d'un rapport final prévue pour l'été 83.

Le succès d'une politique agricole cantonale dépendra de la volonté de chacun des partenaires (Confédération, canton, organisations paysannes et agriculteurs) de col-

laborer à la réalisation d'une oeuvre commune, du choix des objectifs et des mesures. Le canton devra contribuer à la réalisation d'un maximum d'objectifs. A cet effet, il faudra créer des bases légales, car celles dont dispose actuellement l'Etat jurassien sont insuffisantes. Une nouvelle loi intitulée "Loi sur la promotion et le développement de l'agriculture" devrait donc être élaborée. Son application nécessitera des investissements qui devront être couverts notamment par les pouvoirs publics. Ceux-ci devront accroître les montants mis à disposition de l'agriculture sous forme de crédits d'investissements et de subventions aux améliorations foncières si l'on désire pouvoir atteindre les objectifs fixés.

Transjurane - aménagement du territoire

Lors de la dernière assemblée, les délégués de la Chambre d'agriculture ont approuvé nettement le principe de la construction d'une route Transjurane à travers notre canton. Ce faisant, l'agriculture assumait ses responsabilités vis-à-vis du développement de l'économie cantonale.

Le résultat du référendum du 7 mars 1982 est le suivant:

oui	18.408
non	7.511.

Un résultat aussi net pour un tel projet est peu coutumier de nos jours. Il exprime le voeu des Jurassiens pour un développement équilibré des différentes régions du pays, seule garantie d'indépendance et de progrès.

La Transjurane se fera donc. Il importe dorénavant d'assurer son intégration optimale dans le paysage jurassien, notamment en sauvegardant autant que possible les bonnes terres agricoles.

Conformément aux promesses faites avant la votation, il s'agira aussi de réaliser un véritable rattrapage dans le domaine des remaniements parcellaires. Pour l'instant, la situation se présente favorablement puisque, hormis l'échec déplorable de Courtételle, sept remaniements parcellaires sont en projet en en voie de réalisation dans des communes qui ne seront pas concernées par le tracé de la Transjurane. Face à cette prise de conscience

des milieux agricoles, il importe que le canton se donne des moyens exceptionnels pour pouvoir répondre, dans des délais raisonnables, à ce qui peut être considéré comme l'un des grands défis pour la présente génération.

Le comité de la Chambre d'agriculture a constitué récemment une commission représentative des différentes régions du canton pour étudier tous ces problèmes et promouvoir les remaniements.

Infestation de campagnols

Cette catastrophe naturelle continue de préoccuper les milieux paysans à un point tel que même le contingentement laitier est relégué au second plan. Si les effets de l'infestation ont pu être fortement atténués en 1982, cela est dû avant tout aux conditions naturelles exceptionnellement favorables de l'année dernière. Il faut s'attendre à une année 1983 bien plus difficile.

L'agriculture a accueilli avec une grande réserve la décision du Parlement de surseoir momentanément au subventionnement de la lutte chimique. Cette décision procède d'une vision partielle et émotive des problèmes, voire d'une échelle des valeurs contestable. Pour les exploitations touchées en effet, les conséquences s'expriment en termes existentiels.

Paraphrasant une parole biblique, nous pouvons dire que l'environnement est fait pour l'homme et non l'homme pour l'environnement.

Le groupe de travail constitué par le Gouvernement doit déposer ses conclusions jusqu'à la fin de février. C'est finalement la situation sur le terrain qui devra déterminer les mesures à prendre. Rappelons qu'un crédit de l'ordre de ₣ 400.000.- destiné à subventionner la lutte chimique est déjà accordé par le Parlement. Le rôle de la Chambre d'agriculture sera d'exiger des décisions sauvegardant les intérêts fondamentaux des agriculteurs.

Contingentement laitier

Une activité considérable a été déployée dans ce domaine, essentiellement en rapport avec les nouvelles dis-

positions réglementant les livraisons de lait en zones de montagne II à IV.

Après l'entrevue avec M. F. Honegger du 15.2.82, les dispositions prévues dans un projet d'ordonnance du 12.2.82 ont causé un grand émoi et suscité d'innombrables réactions. Ce projet entraînait en effet un blocage extrêmement sévère de la production sans considérer la situation particulière de l'agriculture de montagne.

Les principales démarches suivantes ont été entreprises pour tenter d'obtenir une modification de ce projet:

- 19.3.82 : lettre de la Chambre d'agriculture à M. le Président de la Confédération
- 19.3.82 : lettre du comité romand d'opposition au contingentement en montagne à la même autorité
- 22.3.82 : entrevue avec le comité romand, le SAB et l'USP
- 29.3.82 : entrevue avec les parlementaires fédéraux et cantonaux du Jura
- 01.4.82 : entrevue avec le comité romand, le SAB et l'USP
- 06.4.82 : démarche de la députation jurassienne aux Chambres fédérales auprès du DFEP
- 07.4.82 : manifestation publique à La Chaux-de-Fonds
- 08.4.82 : démarche de la présidence du Parlement jurassien auprès du DFEP.

En dépit de toutes ces interventions, ponctuées par plusieurs articles de presse, l'ordonnance définitive du 21.4.82 n'apportait aucune amélioration par rapport au projet du 12.2.82.

Après une année d'application de cette mauvaise ordonnance, dont les conséquences ont été dissimulées par l'infestation de campagnols, il est question aujourd'hui d'un assouplissement. Rappelant toutes les démarches antérieures, la Chambre d'agriculture a écrit le 31.1.83 à M. K. Furgler, nouveau chef du DFEP pour demander que l'on tienne davantage compte de la situation réelle des exploitations concernées. Une intervention dans le même sens a été faite par le comité romand.

Pour la zone II de notre canton appartenant au rayon de la MIBA, quelque 200 demandes d'adaptation ont été présentées et on permis d'accorder env. 1,1 mio. de kg de lait supplémentaires. La MIBA est la seule Fédération dont le volant de correction n'a pas suffi à satisfaire les de-

mandes justifiées au regard des prescriptions très restrictives de l'ordonnance.

L'évolution de la production et des contingents notifiés pour l'ensemble du canton du Jura se présente comme suit:

- prod. de lait commercial, 1980/81	720.000 q
- contingents notifiés, 1981/82	731.000 q
- prod. de lait commercial, 1981/82	724.000 q
- contingents notifiés, 1982/83	745.000 q.

Sur le terrain, nous constatons que la production est dans la plupart des sociétés inférieure aux contingents accordés. Cette situation est due pour une large part aux mesures prises par les producteurs pour parer à un approvisionnement fourrager déficitaire en raison de l'infestation de campagnols. Ces bestioles sont donc les alliés objectifs d'une certaine politique vis-à-vis de l'agriculture de montagne. C'est tout un symbole !

Encore des contingentements

Compte tenu de sa faible intensité de production et du seul système de contingentement que l'on semble connaître en Suisse (basé sur la situation acquise), le Jura est défavorisé dans toutes les productions contingentées (betteraves sucrières, colza, pommes-de-terre).

Depuis des années, la Chambre d'agriculture multiplie les démarches pour tenter d'améliorer cette situation.

Nous avons enregistré un premier résultat positif dans le secteur du colza en 1982 puisque le contingent cantonal a été porté de 420 à 485 hectares, soit une augmentation de 16 % contre 8 % en moyenne suisse.

Pour les betteraves sucrières, le mode de répartition du contingent supplémentaire de 50.000 tonnes (correspondant à env. 1.000 hectares) a favorisé une fois de plus les régions déjà largement pourvues. L'évolution des contingents dans le canton du Jura se présente comme suit :

<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
28 Ha.	64 Ha.	67 Ha.	108 Ha.	133 Ha.	163 Ha.

L'augmentation en pour cent est régulière et conséquente : en six ans, elle est de près de 600 % ! C'est l'occasion de remarquer une fois de plus qu'une telle présentation ne veut rien dire, car tout dépend de la situation de départ (la même remarque vaut pour le contingentement laitier).

La comparaison avec les contingents d'autres cantons permet une plus juste appréciation :

Canton	Terres ouvertes	Colza	Better. sucr.
	1980	1981	1981
	Ha.	Ha.	Ha.
Berne	55.150	2.260	3.185
Fribourg	21.730	670	1.145
Soleure	11.773	688	509
Schaffhouse	8.428	918	551
Thurgovie	13.889	507	1.587
Vaud	53.844	2.847	3.842
Neuchâtel	4.668	179	24
Genève	8.983	1.100	40
Jura	9.767	420	108.

Contrairement au Jura, la plupart des cantons ci-dessus disposent en outre d'importantes cultures de vignes, de fruits et de légumes.

Le déséquilibre régional dans la répartition des productions agricoles constitue l'un des problèmes d'avenir importants pour notre politique agricole. On ne peut à long terme appliquer une seule et même politique à des situations aussi diverses.

Le contingentement des productions basé sur la situation acquise, que ce soit pour le lait, les productions végétales ou la production porcine est intolérable pour les régions de faible intensité de production, car il institutionnalise un retard et condamne des régions entières au sous-développement. Il est des cas où appliquer la même loi à tous, c'est violer le principe juridique d'égalité devant la loi.

Mentionnons enfin l'inclusion de l'Ajoie dans une nouvelle "zone intermédiaire élargie" bénéficiant de prestations compensatoires pour la culture des céréales. Sans

l'action persévérante et convaincante de la Chambre d'agriculture, cette mesure, pourtant équitable, n'aurait pas été prise. Plusieurs centaines de milliers de francs compensent partiellement dès cette année le déficit de rendement par rapport aux régions du Plateau suisse.

La coopération agricole au défi

Sous ce thème, nous rendons compte des activités nombreuses déployées dans le cadre de la Chambre d'agriculture pour sensibiliser les milieux agricoles jurassiens aux problèmes de mise en valeur sur place des productions agricoles et d'utilisation optimale de l'instrument coopératif.

La coopération agricole n'a plus aujourd'hui la même signification qu'au début du siècle ; la part de plus en plus importante revenant à la mise en valeur comparée à la production, la situation du marché et le développement considérable des coopératives ont provoqué une spécialisation des tâches : production d'un côté, approvisionnement, mise en valeur et écoulement de l'autre. L'une des conséquences de cette séparation est que le cadre d'activité et les intérêts ne se correspondent plus.

Aujourd'hui, l'agriculture jurassienne doit récupérer une part d'influence sur le marché qu'elle alimente. C'est dans cette perspective que se situent les engagements suivants :

- restructuration des coopératives agricoles du Jura;
- décentralisation de la mise en valeur des produits laitiers;
- mise en valeur de la viande (JURA CARNA).

Dans tous ces secteurs, nous constatons une prise de conscience positive, plusieurs groupes étudiant les possibilités offertes pour renforcer les intérêts régionaux.

Au tournant de ce siècle et millénaire, l'agriculture jurassienne sera forte ou faible selon qu'elle aura assumé ou subi dans ces différents domaines. C'est pourquoi il est essentiel de ne pas se braquer uniquement sur

des problèmes pécuniers à court terme, mais de considérer également les intérêts socio-économiques à moyen terme.

Le dynamisme, c'est d'abord un état d'esprit; le reste est donné par surcroît !

2.3. Activités générales de la Chambre d'agriculture

Selon ses statuts, la Chambre d'agriculture du Jura a pour but principal de réunir les organisations agricoles du Jura, de créer entre elles des échanges et de coordonner leur action en vue de la promotion de l'agriculture cantonale.

En 1982 plus qu'auparavant encore, la Chambre d'agriculture, s'est efforcée de satisfaire à ce but statutaire. D'innombrables démarches ont été entreprises à cette fin, ce rapport ne mentionnant que les principales.

Activité du comité, du bureau et des commissions

Les membres des organes de la Chambre d'agriculture -qui sont pratiquement tous agriculteurs- ont été fortement mis à contribution au cours de l'exercice écoulé : depuis la dernière assemblée des délégués, les différents organes ont siégé à plus de 50 reprises (10 séances de comité, 30 séances de bureau, une douzaine de séances des commissions). De plus, de nombreux membres participent activement dans d'autres instances professionnelles ou de l'Etat.

Pour astreignant qu'il soit, cet effort est nécessaire pour assurer la représentation de la profession à tous les niveaux et favoriser des décisions réalistes.

Le comité a eu l'occasion de se prononcer sur tous les problèmes évoqués dans ce rapport. Quant au bureau, au sein duquel les quatre régions du canton sont représentées, il est le "cerveau" de la Chambre d'agriculture. Siégeant en moyenne plus d'une fois par quinzaine, ses ordres du jour sont souvent "touffus", tant les problèmes qui se présentent sont nombreux et variés. Etant l'instance la plus souple, c'est dans ce cadre qu'ont été

réalisées la plupart des entrevues. En outre, tous les membres du bureau (à l'exception du secrétaire) ont tenu de nombreuses séances dans le cadre du groupe de travail pour la définition d'une politique agricole cantonale. Compte tenu de leurs diverses activités, tous les membres du bureau ont consacré au moins deux séances par semaines à la défense des intérêts de l'agriculture jurassienne.

C'est le lieu de mentionner ici la flatteuse nomination de M. Luc Fleury à la vice-présidence de MIBA Bâle. Le comité a remercié son président d'avoir accepté cette lourde tâche pour défendre mieux encore, les intérêts de l'agriculture jurassienne au sein de cette importante Fédération.

Parmi les différentes commissions, seules trois ont siégé à plusieurs reprises en 1982 :

- *la commission pour l'aménagement du territoire*, qui s'est occupée notamment des remaniements parcellaires et de la révision de l'importante loi cantonale sur les constructions. Nous aurons probablement l'occasion de reparler de cette loi dans le courant de cette année;
- *la commission pour la production animale*, qui a consacré trois séances à la révision du décret sur l'élevage, sans parvenir encore à une solution favorable;
- *la commission pour les affaires sociales*, qui a traité notamment de la généralisation des allocations familiales et des nouvelles lois fédérales en matière d'assurances accident et pour la prévoyance professionnelle (assurances prochainement obligatoires pour les seuls employés extra-familiaux).

Consultations

La Chambre d'agriculture est consultée régulièrement par les instances cantonales sur toutes les questions d'importance se rapportant à l'agriculture. Les consultations portent soit sur la composition de commissions, soit sur des projets législatifs fédéraux ou cantonaux.

En ce qui concerne les commissions, la Chambre d'agriculture a été sollicitée dans les cas suivants :

- *commission cantonale du tourisme* : 9 membres dont un représentant de l'agriculture; M. Jean Boillat, agriculteur à Muriaux a été désigné;
- *groupe de travail "campagnols"* : 7 membres dont deux agriculteurs; MM. Gabriel Cattin, Le Boéchet et Claude Ackermann, Bourrignon ont été désignés;
- *commission cantonale de la faune* : 9 membres dont un représentant de l'agriculture; pas de désignation;
- *commission cantonale pour la protection de la nature* : 11 membres dont un représentant de l'agriculture; pas de désignation.

Considérant que la représentation de l'agriculture dans les commissions pour la protection de la nature et de la faune était inéquitable, la Chambre d'agriculture a refusé d'y déléguer un représentant et a demandé une modification de la composition de ces commissions.

La disproportion est particulièrement flagrante pour la commission de la protection de la nature dont la composition est arrêtée comme suit :

- 5 représentants des milieux de la protection de la nature
- 1 représentant de la sylviculture
- 1 représentant du tourisme
- 1 représentant de la pêche
- 1 représentant de la chasse
- 1 représentant des sports

- 1 représentant de l'agriculture.

Une telle représentation implique une conception de la protection de la nature qui n'est pas du tout celle de l'agriculture.

Pour les textes législatifs, nous avons eu l'occasion de nous prononcer sur les projets suivants :

- projet de loi fédérale sur les subventions;
- modification de l'ordonnance fédérale instituant une contribution aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne;

- révision de la loi cantonale sur les constructions.

Interventions diverses

Tout ce qui a trait à l'agriculture jurassienne, à ses problèmes, à ses besoins, à ses aspirations ne saurait laisser la Chambre d'agriculture indifférente. C'est pourquoi la relation exhaustive de toutes les questions abordées et traitées durant l'exercice écoulé serait longue et fastidieuse. Nous nous bornerons donc à rappeler les faits les plus significatifs :

- campagnols : nombreuses interventions auprès des instances concernées du canton;
- fiscalité : entrevue et plusieurs échanges de correspondance avec le Service des contributions; la Chambre d'agriculture s'est opposée à toute augmentation des normes communales pour la présente période fiscale, en argumentant notamment sur la faible intensité de production de l'agriculture jurassienne (les normes sont multipliées par des surfaces et des effectifs d'UGB importants exploités beaucoup moins intensivement que dans d'autres cantons), sur les dégâts des campagnols et sur les effets du contingentement laitier, notamment en montagne; nous nous sommes également opposés à une prise en compte sans compensation des contributions fédérales pour l'exploitation agricole du sol dans des conditions difficiles;
- interventions diverses auprès des services de l'Etat :
 - changement de zone à Glovelier-Boécourt
 - inclusion de la Haute-Ajoie en zone contiguë (préparation d'un dossier)
 - frais de déplacement des conseillers agricoles
 - agents crieurs aux mises cantonales de bétail
 - contrôle des fermages,
 - etc.
- discussion de la révision de l'ordonnance sur les épizooties;
- conciliation concernant l'organisation des mises de bétail;

- utilisation des boues d'épuration en agriculture;
- votations fédérales (surveillance des prix, énergie, taxes sur les carburants)
- recommandation de signer l'initiative contre la spéculation foncière
- modification des statuts
- contacts avec l'Union suisse des paysans, la FSASR, le CRIA, le Musée rural jurassien, les organisations membres;
- visite par le bureau des Journées d'Octobre de Mulhouse
- information
- etc.

2.4. Activités du secrétariat

Les secteurs d'activité du secrétariat sont les suivants :

- secrétariat proprement dit de la Chambre d'agriculture
- gérance de la Centrale des blés du Jura
- gérance de la Centrale des oléagineux du Jura
- administration jurassienne de La Terre Romande.

La gestion du secrétariat de la Chambre d'agriculture implique l'organisation, la préparation et la tenue des procès-verbaux d'une cinquantaine de séances par année, l'exécution des décisions des organes, préparation de rapports, démarches, entrevues, etc; réception et envoi de plusieurs milliers "d'unités de courrier" par an; comptabilité (quatre différents comptes bancaires, deux comptes de chèques).

En considérant que la gérance des centrales (par lesquelles transitent des décomptes et paiements pour près de douze millions de francs chaque année) occupe une personne pour les trois quarts de son temps, on se rendra aisément compte que dans les conditions actuelles, le secrétariat (1 secrétaire à 2/3 temps, 1 secrétaire de bureau à 1/3 temps) ne peut pas ou plus assumer certaines tâches pourtant importantes et urgentes.

Citons par exemple :

- remaniements parcellaires : étude, information, incitation;
- politique sociale : solutions globales pour l'agriculture, service consultatif, service de dépannage, aide pour remplir les déclarations fiscales, etc.
- restructuration des organisations agricoles, étude, appuis administratifs, projets, etc.
- information des membres, des agriculteurs, des autres milieux;
- représentations, relations avec d'autres instances, etc.

D'une façon générale, dès qu'un problème exigerait une attention suivie et importante, il ne peut plus être assumé ou doit être partiellement négligé.

Dans ces conditions, un renforcement du secrétariat est devenu indispensable et urgent si la Chambre d'agriculture entend poursuivre normalement son activité au service de l'agriculture jurassienne.

Une telle réorganisation implique de nouvelles ressources financières; il y aura lieu de considérer également la contribution due par l'agriculture jurassienne pour le financement de l'Union suisse des paysans. Compte tenu d'échéances importantes, le renforcement du secrétariat devrait pouvoir se réaliser dans le courant de l'année 1983.

Centrale des blés

En 1981, le canton du Jura a livré à la Confédération 8.088 tonnes de céréales panifiables pour un montant de près de 8,2 millions de francs. Moins de 1 % de la récolte, essentiellement du seigle, était germé.

Pour l'exercice en cours (récolte 1982), les livraisons prévues sont de l'ordre de 9.500 tonnes dont près de 70 % de céréales germées. En quantité, la récolte 1982 constituera probablement un record historique pour notre canton (9.300 to. en 1979), de même d'ailleurs que la proportion de germé.

Au 31.1.83, les deux tiers de la récolte 1982 a déjà été livrée à la Confédération; les livraisons se déroulent

assez laborieusement, de nombreuses taxations des commissaires-acheteurs étant contestées lors de la réception dans les silos de l'AFB (pour cause de germination supérieure à 4 %).

Les diverses modifications apportées à la loi sur le blé sont entrées en vigueur pour cet exercice. Parmi les plus significatives, mentionnons :

- la suppression des primes de mouture (remplacées par une réduction du prix de la mouture);
- le paiement direct des producteurs par la Centrale pour les livraisons effectuées aux centres avec livraisons individuelles et pour les livraisons en gare (ces paiements, qui concernent env. 15 % des livraisons, sont effectués par chèque);
- la suppression de la compensation prime de mouture/prime de culture pour l'orge moulue en montagne (la réduction de prime de mouture peut porter au maximum sur 1.500 kg d'orge par exploitation).

Pour la récolte 1982, la répartition des livraisons entre les centres collecteurs et les autres modes de livraison est de 86,5 % contre 13,5 %. Le centre collecteur d'Ajoie a réceptionné à lui seul plus des 60 % de la récolte jurassienne de panifiables.

Centrale des oléagineux

En 1982, 1.187 tonnes de graines de colza séché à 4,5 % d'humidité ont été livrées aux huileries (y compris la production du Jura méridional), ce qui correspond à un rendement d'environ 27 kg à l'are. Cette quantité constitue un record de production pour le Jura. Les producteurs ont retiré un montant net de Fr 2.119.991,50 pour ces livraisons.

La récolte s'est effectuée dans de bonnes conditions en Ajoie. En revanche, le rayon rattaché au centre de ramassage de Delémont (district de Delémont et Jura méridional) a déploré des dégâts considérables dus à la grêle et à la germination sur pied.

La Centrale s'occupe également de la commercialisation de près de 600 tonnes de résidus d'extraction (tourteaux de colza). Compte tenu des structures existantes (Office de coordination), cette activité ne pose pas de problèmes particuliers. Le marché, aussi bien pour ce qui concerne l'huile que pour les résidus est d'ailleurs assez détendu de sorte qu'une nouvelle extension de cette culture devrait pouvoir être envisagée.

Comme déjà mentionné plus haut, le canton du Jura s'est vu accorder un supplément de contingent de 65 hectares pour l'année 1982/83. Fort bienvenu, ce supplément n'a pourtant pas permis de satisfaire intégralement les demandes qui portaient sur quelque 520 hectares alors que le contingent actuel est de 485 hectares.

La Terre romande

La rédaction jurassienne administre près de mille abonnements dans notre canton et s'efforce d'assurer une permanence rédactionnelle jurassienne dans les colonnes de cet hebdomadaire romand.

En choisissant il y a quelques années La Terre romande comme hebdomadaire officiel de l'agriculture jurassienne, la Chambre d'agriculture avait misé juste. Aujourd'hui, avec les améliorations typographiques récentes (couleur), la TR est de loin le meilleur hebdomadaire agricole romand et de loin laussi le meilleur marché.

Entretemps, la TR est devenue, dans le Jura également, le principal journal agricole, puisque 2/3 des exploitations à titre principal y sont abonnées.

Ces temps, une campagne de diffusion généralisée à tous les agriculteurs romands est en cours. Les agriculteurs jurassiens non encore abonnés et qui sont intéressés par ce journal voudront bien s'adresser au secrétariat de la Chambre d'agriculture.

2.5. Conclusion

La Chambre d'agriculture du Jura, qui a 8 ans d'existence, est une organisation encore jeune. Et pourtant, un important chemin a déjà été parcouru depuis 1975. L'agriculture jurassienne a fait preuve ces dernières années d'un dynamisme étonnant et reconnu.

Si l'on porte ses regards vers l'avenir, il faut cependant constater que le plus gros reste à faire et que l'esprit d'initiative aura encore de grandes occasions de se manifester. Que l'on songe au formidable programme d'améliorations foncières qui a déjà commencé (sept remaniements en projet) et qui s'accélérera avec le projet Transjurane; ou au défi encore à relever en matière de coopération agricole (dans les secteurs du lait, de la viande, des agents de production); ou encore à la nécessaire intensification et diversification de la production qui n'a débuté que depuis quelques années (lait, porcs, betteraves, pdt, colza, tabac, ...). Etc.

Comme par le passé, la Chambre d'agriculture du Jura s'efforcera de coordonner cette souhaitable adaptation avec la persévérance et la détermination qu'on lui connaît. Elle a besoin, pour réussir, de la confiance et du soutien de ses organisations membres et de tous les agriculteurs. Qu'on se le dise !

à méditer

*La valeur du monde repose
sur ses extrêmes, sa solidité
sur les moyennes.*

Paul Valéry.

3. PROGRAMME D'ACTIVITES 1983

En 1983, les problèmes suivants retiendront particulièrement l'attention de la Chambre d'agriculture :

Politique agricole fédérale

De nombreuses et importantes questions de politique agricole sont à l'ordre du jour. La Chambre d'agriculture du Jura s'efforcera de défendre dans chaque cas le point de vue et les intérêts de l'agriculture jurassienne. Mentionnons particulièrement :

- le nécessaire assouplissement du contingentement laitier; il faudra cependant veiller à la manière de réaliser ce but : certains projets (commercialisation de contingents, primes de reconversion) semblent tenir plus de la fuite en avant que d'une véritable solution;
- la question du paiement du lait à la teneur retiendra également notre attention;
- la réglementation des importations de fourrages liée à l'orientation des productions arrive aussi dans une phase décisive; compte tenu des expériences faites dans le secteur laitier et des particularités de l'agriculture jurassienne, une certaine prudence est de mise en la matière;
- nous nous préoccupons également de la politique agricole fédérale en général, notamment en ce qui concerne le revenu agricole, une répartition équitable des productions contingentées et la politique des prix.

Politique agricole cantonale

Les problèmes suivants retiendront notamment notre attention sur le plan cantonal :

- lutte contre l'infestation de campagnols;
- aménagement du territoire, protection de l'aire agricole, remaniements parcellaires, révision de la loi sur les constructions;
- définition d'une politique agricole cantonale : l'année en cours pourrait être décisive à ce sujet;

- généralisation des allocations familiales : celle-ci devrait être effective dès le début de 1984;
- relations entre l'agriculture et les milieux de la protection de l'environnement;
- mise en valeur des boues d'épuration.

La Chambre d'agriculture est déjà engagée dans tous ces projets dont elle suivra attentivement le développement. Elle continuera d'assumer efficacement la représentation des intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics.

Organisations agricoles, secrétariat et divers

Coopération

La Chambre d'agriculture poursuivra son action de sensibilisation pour une décentralisation des activités des grandes Fédérations (VLG, MIBA) et pour promouvoir la mise en valeur sur place des productions agricoles.

C'est dans cette perspective que la Chambre d'agriculture soutient la restructuration des coopératives agricoles, prône une réorganisation du secteur de la mise en valeur du lait et appuie chaleureusement un projet tel que JURA CARNA.

Secrétariat et divers

Le nécessaire renforcement du secrétariat sera étudié et si possible mené à chef.

Une meilleure information des différents milieux concernés (évent. par un bulletin interne) ainsi que d'autres problèmes (assurances en agriculture, problèmes sociaux, etc) retiendront aussi l'attention de la Chambre d'agriculture. La plupart de ces questions sont tributaires d'un renforcement du secrétariat.

En outre et selon les circonstances, la Chambre d'agriculture prendra toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

4. COMPTES 1982 ET BUDGET 1983

Compte de profits et pertes

Recettes

- Cotisations des organisations membres -----
- Contributions des coopératives -----
- Contributions des exploitations agricoles -----
- Contributions des fédérations (VLG, MIBA, MIBE) -----
- Contributions diverses -----

- Gérance de la Centrale des blés du Jura -----
- Gérance de la Centrale des oléagineux du Jura -----
- Rédaction jurassienne de La Terre Romande -----

- Intérêts -----
- Profits sur PP (parts sociales JURANICO = 2.000) -----

Total

Dépenses

- Frais de séances (comité, bureau, commis., assemb.) -----
- Secrétariat, salaires et charges sociales -----
- Travaux effectués par des tiers -----
- Frais de représentation et de déplacement -----

- Frais administratifs (matériel de bureau, frais d'imprimerie, photocopies et divers) -----
- Frais de port et de téléphone, taxes du CCP -----
- Location du bureau, nettoyage, électricité -----

- Cotisations, abonnements, dons divers -----
- Assurances -----
- Perte sur PP (diff. contrib. VLG) -----

- Amortissement des parts sociales JURANICO -----
- Amortissement du mobilier -----

- Reliquat actif -----

Total

COMPTES 1981

BUDGET 1982

COMPTES 1982

BUDGET 1983

3.260.-- 3.200.--
 17.803,35 14.000.--
 13.646.-- 9.000.--
 16.200.-- 10.000.--
 1.000.-- 500.--
 22.695,25 23.000.--
 40.377,20 33.500.--
 6.232.-- 4.000.--
 226,25 300.--
 - -

3.285.-- 3.200.--
 18.274.-- 18.000.--
 8.920.-- 9.000.--
 12.200.-- 12.200.--
 150.-- 200.--
 22.789,85 24.000.--
 42.555,45 40.000.--
 4.000.-- 4.000.--
 833,35 1.400.--
 2.040.-- -

121.440,05
 =====

97.500.--
 =====

115.047,65
 =====

112.000.--
 =====

15.030,75 14.000.--
 73.861,45 57.000.--
 487,50 1.000.--
 1.192,60 2.500.--

10.023,05 14.000.--
 58.463,10 64.000.--
 60.-- 5.000.--
 3.492.-- 4.000.--

8.733,20 9.000.--
 3.455,50 3.000.--
 2.236,65 3.000.--
 2.943.-- 4.000.--
 - -
 1.000.-- -

7.578.-- 9.000.--
 3.272,05 3.500.--
 3.267,20 3.500.--
 4.934.-- 5.000.--
 218,10 150.--
 - -

- -
 3.000.-- 3.000.--
 9.499,40 1.000.--

1.999.-- -
 4.983,40 3.000.--
 16.757,75 850.--

121.440,05
 =====

97.500.--
 =====

115.047,65
 =====

112.000.--
 =====

Bilan au début de l'exercice (1.1.1982)

	<u>ACTIFS</u>	<u>PASSIFS</u>	
Caisse	49,65	363.--	Transitoires (TR)
Chèques postaux	3.417,20	5.224,45	Transitoires (AFB)
Banque	27.535,35	4.000.--	Fonds de réserve
Mobilier	4.984,40	30.399,15	Capital
Actifs transit.	4.000.--		
	<hr/>	<hr/>	
	39.986,60	39.986,60	
	=====	=====	

Bilan à la fin de l'exercice (31.12.82)

	<u>ACTIFS</u>	<u>PASSIFS</u>	
Caisse	98,75	880.--	Transitoires (TR)
Chèques postaux	648,10	1.234,90	Transitoires (AFB)
Banque	50.522,95	2.000.--	Transitoires (fr.d.)
Mobilier	1.--	20.000.--	Fonds de réserves
Participations	4.001.--	31.156,90	Capital
	<hr/>	<hr/>	
	55.271,80	55.271,80	
	=====	=====	

Modification de la fortune

	Fr
- fortune à la fin de l'exercice :	51.156,90
- fortune au début de l'exercice :	34.399,15
	<hr/>
- augmentation de la fortune :	16.757,75
	=====

Rapport des vérificateurs

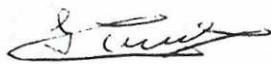
Nous avons ce jour procédé à un pointage des opérations comptables de l'exercice 1982. Les comptes sont bien présentés. Les reports et les soldes sont effectués correctement. En conclusion, nous proposons à l'assemblée générale :

1. d'accepter les comptes de l'exercice 1982
2. d'en donner décharge aux organes responsables avec remerciements à Mme Girardin et à M. Blaise Oriet pour leur travail et leur dévouement.

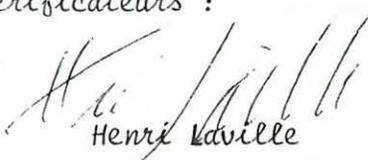
Les vérificateurs :



Joseph Comte



Yves Courbat



Henri Kaville

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA (suite)

La Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, président, Blaise Oriet, secrétaire, Mme Gabrielle Simonin, Porrentruy et MM. Paul Cerf, Seleute, Jacques Maître, Bassecourt et Paul Queloz, St-Brais.

La Commission pour l'aménagement du territoire

MM. Bernard Beuret, président, Pierre Frund, secrétaire, Martin Oувray et Georges Queloz.

La Commission de production animale

MM. Luc Fleury, président, Raphaël Brahier, Lajoux, vice-président, André Renfer, Courfaivre, secrétaire, Henri Charrière, Recolaine, Henri Frésard, Les Rouges-Terres, Isaac Gerber, Henri Huelin, Les Emibois, Marcel Koller, Bourrignon, Pierre Marchand, Alle, Ernest Rihs, Courrendlin, Henri Schmid, Courtemelon.

La Commission de La Terre Romande

MM. Robert Frund, président, Blaise Oriet, secrétaire, Mme Mathilde Jolidon et MM. Jean-Marie Aubry, La Chaux-des-Breuleux, Joseph Comte, Courtételle et Jean Paupe.

La Commission pour l'étude de l'économie laitière

MM. Robert Frund, président, Blaise Oriet, secrétaire, Bernard Beuchat, Epauvillers, Bernard Beuret, Gabriel Cattin, Le Boéchet et Joseph Schaffner.

La Commission des finances

MM. Gabriel Cattin, Ueli Frei, Courrendlin, Robert Frund, Blaise Oriet, Jean Paupe et Joseph Schaffner.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
- 6 Associations de paysannes
- 63 Sociétés de laiterie
- 8 Coopératives agricoles (associations agricoles)
- 3 Centres collecteurs de céréales
- 9 Organisations de l'élevage chevalin
- 5 Fédérations d'élevage bovin
- 43 Syndicats d'élevage bovin
- 11 Organisations de l'élevage du menu bétail
- 3 Groupements d'aviculture
- 3 Sociétés d'apiculture

Association cunicole Ajoie
Association des fermiers du Jura et du canton de NE
Assoc. des gr. d'études agricoles et en éc. familiale
Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
Association des planteurs de tabac d'Ajoie
Assoc. des propriétaires de forêt de Delémont & Env.
Association des propriétaires de tracteurs
Association des sociétés de cavalerie du Jura
COPAMAC, coopérative pour l'achat de mat. de constr.
Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
Fête des paysans jurassiens
Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie
Groupement des maîtres-agriculteurs du Jura
JURANICO, coop. agricole pour l'écoulement des animaux
Service de dépannage agricole du Jura
Société des anciens élèves de l'ECA de Courtemelon
Société jurassienne des propriétaires de silos
Société jurassienne de testage et d'insémination
Société des sélectionneurs jurassiens (SSJ)
Société des vétérinaires jurassiens
Syndicat paysan des Franches-Montagnes
Union des Moulins du Jura
Union des producteurs suisses (UPS - section Jura)

182 organisations membres.